

Ces listes seront insérées au *Bulletin* et les sommes versées au trésor de l'œuvre ainsi qu'il est stipulé dans les documents ci-dessous.

Il en sera de même de la 2e œuvre que nous recommandons tout spécialement à nos abonnés du diocèse de Montréal qui profiteront sans doute avec empressement de ce moyen mis à la portée de tous de remplir un devoir rigoureux de conscience, le support du premier pasteur du diocèse.

Les deux listes de souscription seront publiées s'il y a lieu, chaque mois dans le *Bulletin*, à partir du mois d'octobre prochain.

Adresser listes et mandats-postes ou timbres-postes à l'administration du *Bulletin de l'Union-Allet*, 28, rue St-Gabriel, Montréal.

ASSOCIATION DE BIENFAISANCE EN FAVEUR DE L'ÉVÊCHÉ
DE MONTRÉAL.

Il n'est pas un cœur chrétien qui ne soit profondément affligé de voir l'état où se trouvent les affaires de l'Évêché de Montréal. Voir, en effet, l'institution la plus nécessaire dans un embarras pénible; assister à la gêne d'une corporation dont la propriété est si intimement liée avec nos plus chers intérêts, n'est-ce pas une bien cruelle souffrance pour une âme vraiment catholique!

L'Évêché de Montréal a voulu se fonder solidement en se créant des ressources suffisantes pour faire face aux dépenses qu'entraîne le personnel nécessaire à l'administration diocésaine. Pour arriver à ce résultat, il s'est jeté dans des entreprises qui donnaient les plus belles espérances. Hélas! on avait compté sans la crise lamentable qui est venue s'abattre sur les affaires financières de tout un continent et dont les plus habiles n'ont pu prévenir les ravages!

L'Évêché de Montréal s'est cru capable de prêter main-forte à une foule d'œuvres naissantes, surtout en se faisant caution en faveur d'églises absolument nécessaires pour le bien des âmes; et il lui faut reconnaître aujourd'hui que son zèle a été plus grand que ses ressources. Si, sous ce rapport, son crédit a diminué aux yeux des hommes, il a dû augmenter aux yeux de Dieu, témoin du bien incalculable qui se fait dans les diverses paroisses érigées par Mgr. Ignace Bourget; et si Dieu approuve, est-il permis à l'homme de condamner?

Aussi, en face de la triste position que la crise vient de faire à l'Évêché, tous les vrais catholiques ont été émus et ont conçu le désir de travailler énergiquement au rétablissement de ses finances. Déjà la bonne volonté s'est manifestée, et l'élan imprimé fait bien augurer de l'avenir. Mais, jusqu'ici les dons modestes ont pu difficilement donner leur précieux concours au grand résultat qu'il s'agit d'obtenir. Voilà pourquoi bien des cœurs généreux mais timides n'ont pu satisfaire leurs désirs.

C'est à tous et à ceux-ci, en particulier, que s'adresse l'Œuvre de l'Association de Bienfaisance en faveur de l'Évêché de Montréal. C'est le petit sou réclamé de tous par une main paternelle sous le regard de St. Joseph.

Voici le but, les conditions et les avantages de l'Association.

A. M. D. G.

St. Joseph, patron de l'Église universelle, protégez le diocèse de Montréal.

Association de Bienfaisance en faveur de l'Évêché de Montréal.

“ Le but de cette association est de secourir l'Évêché de Montréal, que des difficultés financières ont mis dans un état de gêne.

“ Pour en faire partie il suffit de donner une aumône de 5 centins par mois, ou, en payant d'avance, de 50 centins par année. Il n'est exigé des enfants qu'un centip par mois ou dix centins par année.

“ La susdite offrande peut-être faite en faveur d'une autre personne vivante ou défunte.

AVANTAGES.

“ Une messe, chaque semaine, à la cathédrale de Montréal, pour tous les associés.

“ 40 jours d'indulgence pour tout acte propre à favoriser la dite association.

“ De plus, les associés ont part aux avantages des bien-faiteurs de la cathédrale, c'est-à-dire, 10 à deux grand-messes célébrées à la cathédrale, tous les ans pendant 25 ans, à 7 heures a. m., l'une le second mercredi de mai, pour les vivants, l'autre le second mercredi de novembre, pour les morts; 20 à une grand-messe chantée également à la cathédrale, à 7 heures a. m., le dernier mercredi de chaque mois. Les noms des donateurs et les montants fournis par eux sont inscrits dans des livres gardés à l'évêché.”

N.-B.—Les aumônes doivent être remises aux collecteurs munis d'une autorisation spéciale, ou aux curés des diverses paroisses, ou être portées aux bureaux de la corporation épiscopale.

APPROBATION.

Nous approuvons et nous bénissons de tout notre cœur l'association de bienfaisance en faveur de l'évêché de Montréal.

10 août 1880.

† EDOUARD CHAS., Ev. de Montréal.

Chaque associé peut payer sa contribution de suite et il est même engagé à le faire afin que les ressources fournies par l'association soient plus vite opposées à la dette et à ses lourds intérêts.

Devant le but éminemment noble et chrétien, devant les conditions faciles qui en permettent l'accès à tout le monde sans exception, devant les immenses avantages qu'elle assure à tous ses membres, il est impossible qu'un catholique refuse d'y prendre part.

Tous, sans exception, s'empresseront de mettre en pratique le conseil que nous donne N. S. de nous faire des amis dans le ciel avec la richesse de la terre.

UNION UNIVERSELLE POUR LE TRIBUT QUOTIDIEN DU SOUVERAIN PONTIFE.—APPEL AU MONDE CATHOLIQUE.

Voici un document d'une très grande importance que publie *l'Aurore*, de Rome :